



Tél : 03.27.84.01.26

Fax : 03.27.84.25.22

Mail : mairie.st.souplet@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : 8 h 45 à 12 h 00 - 13h45 à 17 h 00

Mercredi 8 h 45 à 12 h 00 - 16 h 00 à 18 h 00

Samedi : 8 h 45 à 12 h 00

Le 18/10/2011

Madame, Monsieur,

Pour votre parfaite information et quoiqu'en disent certains, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la taxe foncière de notre commune sera mise en recouvrement, et cela sans augmentation de notre part, à partir du 31 octobre 2011 pour une exigibilité au 30 novembre et une majoration au 15 décembre 2011.

Pour la taxe d'habitation et ceci dans les mêmes conditions, elle sera mise en recouvrement à partir du 31 décembre pour une exigibilité au 30 janvier 2012 et une majoration à partir du 15 février 2012.

Je vous prie de croire en l'expression de mes sentiments dévoués.

Henri QUONIOU
Maire de la Commune

*POUR TRÈS PEU DE
TEMPS ENCORE....*